

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3679 - Mercredi 22 Juillet 2020 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

Vers la fin du calvaire des Comoriens bloqués à Madagascar ?



Houmed Msaidie en conférence de presse

AFFAIRE DE LA MINEURE DE 13 ANS :

**Le parquet a requis 7 ans de prison
ferme contre le militaire**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Juillet 2020**

Lever du soleil:
06h 28mn
Coucher du soleil:
17h 57mn

Fadjr : 05h 14mn
Dhouhr : 12h 16mn
Ansr : 15h 12mn
Maghrib: 18h 00mn
Incha: 19h 14mn



AFFAIRE DE LA MINEURE DE 13 ANS :

Le parquet a requis 7 ans de prison ferme contre le militaire

L'audience du militaire qui a violé la mineure de 13 ans a eu lieu le lundi 20 juillet dernier au tribunal de Moroni. Le parquet de la République a requis 7 ans de prison ferme contre l'auteur. Le délibéré est attendu ce mercredi 22 juillet.

Le parquet de la République a requis 7 ans de prison ferme contre militaire auteur d'un viol sur une mineure de 13 ans et ce

à l'issue de l'audience qui a eu lieu lundi dernier. Contacté par La Gazette des Comores, l'avocat de la défense montre que trois éléments ont fait le tour de sa plaidoirie. En effet, le présumé est un jeune homme « célibataire » âgé de 29 ans, engagé dans l'armée avec un salaire misérable de 46.000 KMF. Pour cet avocat, le militaire ne fait du rapport sexuel que « deux fois l'année ». « Ce qui a occasionné un état maladif chez le présumé. C'est

difficile pour un jeune homme ayant toute sa virilité de ne pas succomber aux charmes d'une jeune fille » de 13 ans. L'avocat a plaidé devant le juge de parvenir à un accord ou bien à une solution exemplaire pour que le présumé puisse tourner la page au terme de sa peine.

Le présumé coupable est soupçonné de viol et d'agression sexuelle sur une fille de 13 ans. Selon l'avocat du mis en cause, l'enfant aurait

avoué de s'être doigtée d'elle-même bien avant qu'elle soit abusée par le militaire. « Mon client a avoué avoir effrayé la fillette en l'obligeant de le faire masturber. Mais quand il a vu que l'enfant tremblait, il est vite revenu à la raison et a tout arrêté », explique Me Mohamed Nassur.

De son côté, la partie civile a montré que le militaire en question amadouait la petite avec des cadeaux divers. Selon Me Abdillah,

le présumé coupable a reconnu les faits et déclaré avoir « joui dans les mains de la mineure ». « Le fait est là et c'est pourquoi, nous avons demandé la peine maximale », dit-il. En ce qui concerne « une introduction digitale », l'avocat montre que c'est la petite fille qui s'est fait cela d'elle-même. Le délibéré de cette affaire est attendu ce mercredi 22 juillet.

Andjouza Abouheir

HABARI ZA UDUNGA

Le "client-roi", ou quand les poules auront des dents dans les îles de la lune !

Dans la plupart des pays du monde, tous les services commerciaux publics et privés appliquent le principe du client-roi. C'est à dire que l'on fait toujours le nécessaire pour que le client soit satisfait du service qu'il est en droit d'attendre. Dans les îles de la lune, on est loin de tout ça. Au contraire, c'est le client qui doit se plier aux desiderata des prestataires de service dans tous les cas de figure.

Combien de fois, dans les administrations publiques, vous devez courber l'échine pour qu'on daigne s'occuper de vous ? Si par malheur,

vous n'avez pas une connaissance dans le service, ou dans une entreprise quelconque, il vous faut prendre votre mal en patience et avoir le cœur solide car devant vos yeux ahuris, vous assisterez de visu à des passe-droits sans la moindre gêne. En effet, au moment où vous êtes entrain d'attendre votre tour dans une administration, vous verrez des gens entrer et sortir comme dans un moulin.

Ne parlons plus des entreprises publiques où l'absence de réelle concurrence place les employés en haut d'un piédestal. En effet c'est dans l'Administration publique où

le citoyen lambda connaît le plus de misère dans la mesure où les horaires sont loin d'être respectés malgré les notes de service menaçant les retardataires. Le citoyen ne pouvant pas connaître, la plupart du temps, l'heure où il pourra passer récupérer un papier signé.

On parle souvent de réforme des entreprises publiques et de la fonction publique. Il faudrait d'abord commencer par définir cette notion de "public". Les clients que nous sommes, sont avant tout des citoyens. Et ces citoyens ont le droit d'être traité avec égard par ceux et celles qui sont sensés être à leur ser-

vice.

Un autre aspect qui démontre le manque de respect pour les clients, c'est l'absence de toilettes dans presque toutes ces entreprises. Que ce soit dans les banques ou tous les endroits qui sont en relation avec un public qui est obligé d'attendre avant d'être servi.

Mais quand on perçoit la réalité, on ne manque pas d'émettre des sérieux doutes sur la volonté du microcosme politique de changer cet état de fait. Le client sera traité comme "un roi" le jour où les poules auront des dents, ricane sous cape le citoyen de base.

Et pourtant, il y a un cas où c'est le client lui-même qui sème la zizanie c'est quand il s'agit d'acheter du pain. C'est ce qui a fait à un expatrié, que le seul moment où l'on se place les uns derrière les autres, c'est au moment d'exécuter nos danses traditionnelles.

Il n'empêche pour que le client soit de temps à autre un client-roi, la Fédération Comorienne des consommateurs devrait sortir de sa torpeur actuelle et prendre du poil de la bête pour s'attaquer à ce fléau qui ne dit pas son nom.

Mmagaza

Le rebond économique de la Chine dans le contexte du COVID-19 est encourageant, selon les économistes américains

Plusieurs économistes américains ont estimé que le rebond de l'économie chinoise dans le contexte du COVID-19 était très encourageant, de récentes données ayant indiqué que la Chine était la première grande économie mondiale à sortir de la récession induite par la pandémie.

"C'est une nouvelle très encourageante. La mise sous contrôle de l'épidémie a rendu possible une reprise au deuxième trimestre", a indiqué par courriel à Xinhua Jeffrey Sachs, un professeur d'économie renommé de l'université de Columbia. "Dans le monde actuel, une santé publique de qualité est la clé de bons résultats économiques", a-t-il ajouté.

Le produit intérieur brut (PIB) de la Chine a de fait augmenté de 3,2% en glissement annuel au deuxième trimestre, après avoir enregistré une contraction de 6,8% au premier trimestre, selon des données récemment publiées par le Bureau national des statistiques (BNS) de la Chine.

Nicholas Lardy, un éminent chercheur de l'Institut Peterson pour l'économie internationale (PIIE), un groupe de réflexion basé

à Washington D.C., a quant à lui déclaré à Xinhua dans une récente interview par téléphone que le secteur industriel chinois se redressait "très rapidement", tandis que le secteur des services connaissait également une certaine expansion, et que le commerce dans son ensemble "s'en sortait incroyablement bien" au vu des circonstances.

Les ventes de détail, qui n'ont enregistré qu'une légère baisse en juin par rapport au même mois l'année dernière, ont été "extrêmement bonnes" par rapport aux autres économies du monde, et se sont "drastiquement améliorées" par rapport aux derniers mois, a indiqué cet expert en affaires chinoises.

"Je pense que nous allons assister à une reprise encore meilleure des ventes de détail, ce qui contribuera à la croissance du secteur des services", a ajouté M. Lardy.

Andy Rothman, conseiller en investissement au sein de la société d'investissement Matthews Asia, une société basée à San Francisco, a écrit dans une récente analyse que la courbe en V affichée par la croissance économique chinoise avait continué en juin à remonter pour le quatrième mois consécutif, notam-

ment sous l'impulsion d'une forte demande intérieure.

La reprise des ventes d'automobiles et de biens immobiliers le mois dernier reflète notamment le fait que "les consommateurs des classes moyenne et aisée ont à la fois suffisamment d'argent et suffisamment de confiance en l'avenir pour dépenser cet argent", a affirmé M. Rothman.

M. Lardy a déclaré à Xinhua qu'il pensait que la reprise économique chinoise se poursuivrait au second semestre, puisque le pays avait placé l'épidémie de COVID-19 sous contrôle.

Il a souligné que la Chine avait réussi à "étouffer" les nouvelles petites flambées de coronavirus à Wuhan - et plus récemment à Beijing - grâce à des tests de masse, à des mesures de quarantaine et à une recherche efficace des contacts des malades.

"Je pense qu'ils ont les ressources et la détermination nécessaires pour éviter que le coronavirus n'ait un impact négatif sur l'économie au second semestre", a affirmé M. Lardy.

Il a souligné qu'il pensait que la Chine allait enregistrer une crois-



sance globale de 2 à 3% cette année - une projection plus optimiste que celles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, qui prévoient tous deux un taux de croissance d'environ 1% pour la Chine.

Le commerce mondial a en effet décliné de 16% depuis le début de l'année, mais les exportations chinoises ont augmenté de 0,5% en juin par rapport à la même période l'an dernier, a indiqué M. Lardy, soulignant qu'il s'agissait d'une "performance extrêmement solide" par rapport au reste du

monde.

M. Sachs, qui est également conseiller auprès des Nations unies, a ajouté que la reprise économique de la Chine allait contribuer à la reprise mondiale.

La Chine devrait s'associer au Japon, à la Corée du Sud et aux autres pays ayant réussi à endiguer la propagation du virus pour aider d'autres pays à en faire autant, en particulier en Afrique et en Asie, a déclaré M. Sachs, soulignant que cela permettrait "d'accélérer le retour d'un développement mondial durable".

SOCIÉTÉ

Vers la fin du calvaire des Comoriens bloqués à Madagascar ?

Selon les négociations entamées jusqu'à ce jour, le premier vol des Comoriens bloqués à la grande île devait se faire hier, mardi 21 juillet. Chose qui n'a pas pu se faire. En attendant, le gouvernement se dit disposé à assurer la prise en charge de 537 passagers qui viendront aussi bien de Madagascar (400) que de la Tanzanie (137).

Face à une situation qui est plus qu'inquiétante, le commandant de la crise sanitaire de coronavirus et non moins porte-parole du gouvernement a indiqué

lors d'une conférence de presse, hier, que la volonté du gouvernement c'est de faciliter le rapatriement des compatriotes bloqués à Madagascar. « Il s'avère qu'à la grande Île, les tests ne sont pas suffisants pour dépister tout le monde. Donc nous sommes contraints de les rapatrier et pourtant vous n'êtes pas sans savoir qu'à Madagascar, le nombre des malades est en hausse », explique Houmed Msaidié en précisant qu'« il est de notre devoir de les rapatrier, certes. Mais nous devons faire comme le font d'autres pays. Les tests se paient, l'hébergement aussi. Et nos compatriotes

doivent en faire autant ». Une règle qui ne s'appliquera pas, en revanche, aux 400 passagers qui arriveront de Madagascar, et les 137 autres de la Tanzanie. Ce budget qui incombe à l'État représenterait une manne de 80 à 100 millions de nos francs.

« Tous ceux qui seront rapatriés doivent passer le test mais après ce premier convoi (de 537 passagers), chacun devra assurer la totalité des charges (test et hébergement) », explique-t-il, avant d'insister: « Il y aura des tests et chacun va payer le sien. Si la personne est positive, elle sera isolée pendant une dizaine de

jours dans les centres réservés à cet effet. Et ça sera à elle de se prendre en charge ».

Le coordinateur nationale de la Covid-19 montre que les rapatriements vont se faire mais avec un certain nombre de conditions car selon lui « les Comoriens venus de France n'ont posé aucun problème car ayant suivi le protocole contrairement à ceux rapatriés de la Tanzanie ». Notons que les passagers bloqués se disent prêts à affréter les vols d'Antananarivo à Moroni à raison de deux vols par jour pour la compagnie Air Mauritius à hauteur de 300 euros par

tête, soit près de 150.000 de nos francs. Quant à la compagnie qui rappariera ces passagers ainsi que la date, aucune annonce n'a été faite. Nous avons appris que la comorienne AB Aviation a fait une proposition à la coordination. Madasikara Airways a annulé son vol qu'il avait prévu pour rapatrier des Comoriens depuis Madagascar. Alors qu'ils sont plus de 700 personnes à être bloqués à Madagascar, nous ignorons les modalités de sélection des 400 personnes que l'État est prêt à prendre en charge une fois sur le sol comorien.

A.O Yazid

COLLECTIVITÉS LOCALES

Abdoulbar Cheikh Ahmed dénonce la non reprise de l'installation communale à Mitsamiouli

Abdoulbar Cheikh Ahmed et son allié Mansour Moussa, conseillers municipaux, menacent de démissionner de la mairie de Mitsamiouli si les textes et les réformes de la loi ne sont pas respectés.

Abdoulbar Cheikh Ahmed, candidat indépendant dans la commune de Mitsamiouli ya Mboini, en présence de son allié Mansour Soule, candidat du parti Radhi, dénonce des « magouilles » et de l'« opacité » lors de l'installation du conseil municipal de Mitsamiouli. Les deux alliés qui forment une équipe de 10 conseillers au sein du Conseil en place, menacent de jeter l'éponge. « Nous allons démissionner ! Nous

avons des preuves qu'il y a eu des magouilles au cours des dernières élections », avance-t-il, arguant que la liste des chefs de villages publiée par le ministère de l'intérieur était différente de celle figurant dans le fichier de la Fonction publique.

Les 10 conseillers affirment avoir saisi la Cour de cassation dans cette affaire. Trois mois après, ils disent être toujours en attente. « Nous ne pouvons pas cautionner les mensonges et nous ne pouvons non plus travailler avec un conseil communal élu illégalement car, si aujourd'hui des chefs de villages qui ne figurent sur aucune base de données de la fonction publique se permettent d'élire un candidat et que l'État valide, c'est regrettable. Et dans ce cas, la notion d'un État de

droit n'est plus mais plutôt une injustice et je suis désolé de le dire que cette situation ne reflète pas l'émergence tant prônée ».

Pour rappel, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a annoncé hier mardi 21 juillet la reprise des installations des conseils communaux sur toute l'étendue du territoire nationale. Pour les communes ayant déjà installé leurs conseils, seule celle de Moroni aura à reprendre l'opération d'installation, comme l'a décidé la haute juridiction. Les autres communes à l'instar de celle de Mitsamiouli, seront tenues en compte les opérations ayant déjà eu lieu.

Andjouza Abouheir



Abdoulbar Cheikh Ahmed devant la presse

SOCIÉTÉ

Les grands mariages aux arrêts

Les mois de juillet et août sont connus des comoriens comme étant les mois des grands mariages. Mais à cause de l'épidémie de Covid-19, ces manifestations sont interdites en attendant une décision du gouvernement.

Ce sont les moments où on voit nos mères, nos sœurs, voire même les notables se défouler. Et cette année, la célébration des grands mariages reste incertaine. La pandémie du Coronavirus a poussé les autorités de l'État à prendre des mesures préventives, dont la suspension des manifestations culturelles et tout rassemblement de plus de 20 personnes. Et l'on sait très bien que le grand mariage, c'est plus que ça. Dans les villes et villages, les familles croient attendant que le président de la République allège ces mesures, mais cela semblerait impossible vu

le relâchement des gestes barrières dans le pays. « Nous savons très bien que le Anda (mariage coutumier) est la grande manifestation culturelle du grand comorien. Mais il faut voir la réalité en face. On fait face à un ennemi invisible, autant prendre les précautions pour sauver

des vies », montre un sociologue.

Déjà, les grands mariages qui étaient prévus aux mois de juillet et août commencent à être reportés à des dates ultérieures dans les différentes régions. Certains ne voient pas d'un bon œil la décision du gouvernement de les interdire. « On ne

comprend pas. A Anjouan, on voit des célébrations de mariage. Et pourquoi chez nous c'est soudainement interdit », se demande une dame de la région de Mbadjini.

Autres aspects, les grands mariages font partie des activités qui boostent l'économie communautaire et villageoise. Tout au long du grand mariage, de l'argent est redistribué pour appuyer le développement communautaire. Ca ne sera pas le cas cette année. Il y'a également les notables "Wafomanamdji" qui ne toucheront pas leur droit de "Mawulida Kweso" des grands mariages en cette période. Il y a aussi les "Je Viens" qui débarquent pour les festivités de grand mariage avec leurs euros. C'est toute l'économie du pays qui est impactée.

Nassuf Ben Amad



La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche,
de l'Environnement, de l'Aménagement du
Territoire, de l'Urbanisme et du
Transport Terrestre, chargé des Affaires Foncières

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 -
DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)



Programme d'Adaptation de
l'Agriculture Paysanne (ASAP)

Avis de recrutement d'un Responsable Administratif et Financier du projet PREFER

L'Union des Comores a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du Fonds Fiduciaire pour le Programme d'Adaptation de l'Agriculture Paysanne (ASAP) des fonds en vue de financer le projet « **Productivité des Exploitations Agricole Familiales et Résilience (PREFER)** » dont l'objectif global est d'améliorer la sécurité alimentaire, nutritionnelle et les moyens d'existence des populations rurales pauvres. Et dans le cadre de la mise en œuvre du Projet PREFER, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Transport Terrestre, chargé des Affaires Foncières souhaite recevoir des candidatures de personnes qualifiées pour le « **RECRUTEMENT D'UN(E) RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER** ».

1. QUALIFICATIONS ET APTITUDES :

- Être au moins titulaire d'un diplôme de master, (niveau BAC + 5) en comptabilité et gestion financière ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une bonne connaissance et une bonne pratique des règles du système comptable OHADA (SYSCOHADA) ;
- Avoir au moins 10 années d'expériences dont 5 au moins à un poste de responsabilité similaire ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire du FIDA ou d'un autre bailleur de fonds ;
- Avoir une connaissance de la législation en vigueur aux Comores : actes uniformes OHADA, droit du travail, droit fiscal relatif aux impôts à retenir à la source sur les salaires, à l'exonération des taxes sur les équipements, fournitures, études et travaux, etc. ;
- Avoir une connaissance des finances publiques notamment des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie (y compris les exonérations de taxes) ;
- Avoir une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement : TOM2PRO ainsi que logiciels bureautiques : Word, Excel, PowerPoint ;
- Avoir une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais un atout ;
- Être de bonne moralité ;
- Avoir une conscience professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression avec des qualités d'écoute et de dialogue ;
- Avoir un esprit d'initiative et de rigueur dans les traitements des dossiers.

2. COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE DEPOT :

Les dossiers de candidature devront comprendre obligatoirement :

- Une Lettre de motivation rédigée et signée ;
- Un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère faisant

ressortir l'expérience et les aptitudes du candidat ;

- Une copie légalisée des diplômes requis et autres attestations ;
- Une copie des attestations ou certificats de travail.

Les Termes de Référence (TDR) complets devront être retirés aux bureaux du Projet :

- **Projet PREFER – UNCGP/URAT Ngazidja**, Ministère en charge de l'Agriculture, sis ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. (+269) 773 26 62

- **Projet PREFER – URAT Anjouan**, sis à Hombo, Mutsamudu, Anjouan, tél. (+269) 771 41 26

- **Projet PREFER – URAT Mohéli**, sis à la Direction Régionale Production de Mohéli, Fomboni, Mohéli, tél. (+269) 772 16 81

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au plus tard le 06 août 2020 à 12h30mn.

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli fermé avec la mention « **Recrutement d'un(e) (01) Responsable Administratif et Financier pour le compte du projet PREFER** » à l'adresse suivante :

- Projet PREFER – UNCGP, Ministère en charge de l'Agriculture, sis ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. (+269) 773 26 62

3. LIEU D'AFFECTION ET TYPE DE CONTRAT :

Le lieu d'affectation est le siège du projet PREFER sis ex-CEFADER M'dé avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet dans les îles de Ngazidja, Anjouan et Mohéli.

Le titulaire du poste bénéficiera d'un contrat d'une durée d'un an renouvelable sur la base d'une évaluation de performance positive, avec une période d'essai de six (06) mois.

4. DEROULEMENT DU RECRUTEMENT :

Le recrutement se déroulera en deux phases :

Phase 1 : Présélection sur dossier y compris évaluation des CV en vue de la constitution d'une liste restreinte de candidats qualifiés

Phase 2 : Entretien oral

N.B. : Seuls les candidats ayant franchi la phase 1 seront contactés pour la phase suivante.